

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : Montbéliard-Ouest  
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture DE BAVANS  
 03 JUL. 2014  
 COURRIER REÇU

N° 34/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SOUS-PREFECTURE**  
 - 3 JUL. 2014  
**MONTBELIARD**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 11/06/2014	L'an deux mil quatorze le vingt juin à vingt heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 20/06/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Agnès TRAVERSIER, Maire.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27                  Présents : 20                  Votants : 26                  Ayant donné procuration : 6                  Absents excusés : 6                  Absent : 1</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, DELMARRE Véronique, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre.  <i>Était absent :</i> MAKSOUD Mourad.  <i>Étaient représentés :</i> BORNE Aurélien, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay, CLAUDON Pierre.
<b>OBJET :</b>  <i>Suppression et création d'emploi –                  intégration directe</i>	<i>Procurations données :</i> - BORNE Aurélien à GRISEY David, - BEDEZ Christian à JELIC Céline, - LIPSKI Jean-Pierre à GIRARD Jean-Claude, - SEGAUD Grégoire à GROSJEAN Aline, - GORGULU Alpay à TRAVERSIER Agnès, - CLAUDON Pierre à MÉRAUX Jocelyne.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0	<b>Madame Stéphanie MULLER-FRAS</b> est nommée secrétaire de séance.

**Le Maire informe l'assemblée :**  
 Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du 11/03/2014 concernant une demande d'intégration directe, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Suppression de poste	Création de poste	A compter du	Services	Catégories
1 Adjoint Administratif Principal 1 <sup>e</sup> classe	1 Adjoint Technique Principal 1 <sup>e</sup> classe	01/08/2014	Administratif/ Techniques	C

Après en avoir délibéré,  
**le Conseil Municipal, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide :**  
**- d'adopter la proposition du Maire,**  
**- d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Fait et délibéré à Bavans, le 20/06/2014  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**  
Transmise à la Préfecture le *20/06/2014*  
Publiée le *20/06/2014*.....  
**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire